



**Conseil d'administration
de l'Entité des Nations Unies
pour l'égalité des sexes
et l'autonomisation
de la femme**

Distr. générale
19 décembre 2011
Français
Original : anglais

Première session ordinaire de 2012

24 et 25 janvier 2012, New York

Point 1 de l'ordre du jour provisoire*

Questions d'organisation

**Rapport sur les travaux de la deuxième session
ordinaire de 2011, 5-7 décembre 2011**

Table des matières

	<i>Page</i>
I. Questions d'organisation	2
II. Questions financières, budgétaires et administratives	2
III. Questions diverses.....	10

* UNW/2012/L.1.



I. Questions d'organisation

1. Le Conseil d'administration de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes) a tenu sa deuxième session ordinaire de 2011 à New York, du 5 au 7 décembre 2011.
2. La Présidente du Conseil d'administration, U. Joy Ogwu (Nigéria), a ouvert la session. Le secrétaire du Conseil a présenté le plan de travail de la session.
3. Le Conseil d'administration a approuvé l'ordre du jour de sa deuxième session ordinaire (UNW/2011/L.3) et son plan de travail, révisé.
4. Le Conseil d'administration a adopté le rapport sur les travaux de la session annuelle (27 au 30 juin 2011), publié sous la cote UNW/2011/10.
5. Le Conseil d'administration a adopté le plan de travail provisoire de la première session ordinaire de 2012 (24 et 25 janvier 2012) (UNW/2012/L.1). Le secrétaire, répondant à une question, a précisé que les dates avaient été changées par rapport à celles qui avaient été fixées à l'origine, à savoir les 26 et 27 janvier 2012.
6. Le Conseil d'administration a adopté son plan de travail provisoire pour 2012, publié sous la cote UNW/2012/CRP.1, tel que modifié oralement. Le secrétaire du Conseil a noté que les propositions relatives aux principes, critères et procédures appelés à régir l'emploi du montant des recettes provenant du recouvrement des coûts seraient inscrites à l'ordre du jour de la deuxième session ordinaire de 2012, comme demandé au paragraphe 12 de la décision 2011/5. En outre, un bilan des progrès accomplis dans l'analyse visant à préciser quelles activités doivent être considérées comme normatives, opérationnelles ou les deux, au sens du paragraphe 75 de la résolution 64/289 de l'Assemblée générale, comme demandé au paragraphe 16 de la décision 2011/5, serait communiqué en 2012.

II. Questions financières, budgétaires et administratives

Déclaration de la Secrétaire générale adjointe et Directrice exécutive

7. La Secrétaire générale adjointe et Directrice exécutive a présenté le projet de budget institutionnel d'ONU-Femmes pour l'exercice biennal 2012-2013 (UNW/2011/11), le rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (UNW/2011/12) et la réponse de la direction d'ONU-Femmes comme suite au rapport du Comité consultatif (UNW/2011/12/Add.1). Le tout premier budget institutionnel de l'Entité en faisait un « véritable budget fondateur » et un instrument stratégique illustrant l'objet du mandat d'ONU-Femmes, tel qu'il est décrit dans la résolution qui a porté création de l'Entité et dans le plan stratégique pour 2011-2013.
8. La Secrétaire générale adjointe et Directrice exécutive a fait remarquer qu'ONU-Femmes avait beau avoir été créée récemment, elle avait déjà obtenu des résultats, notamment dans la région arabe et plus précisément en Égypte et en Tunisie, où elle avait facilité la diffusion des pratiques de référence en matière de promotion de l'égalité des sexes dans le cadre de la mise en place d'institutions, y compris la réforme électorale et la formulation des constitutions. Parmi les autres résultats de l'année, on ne pouvait que se féliciter de l'accueil réservé par le public et les médias au rapport intitulé *Le progrès des femmes dans le monde : en quête de*

justice. ONU-Femmes avait conservé un rôle normatif fort et s'était efforcée d'associer celui-ci à ses activités opérationnelles et directives pour influencer sur le cours des choses. On pouvait notamment citer la collaboration entre ONU-Femmes, le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et certains États Membres dans le cadre de l'organisation d'une manifestation de haut niveau sur la participation des femmes en politique qui s'était tenue parallèlement à la dernière session de l'Assemblée générale et qui avait réuni des femmes chefs d'État et de gouvernement et des femmes ministres de toutes les régions du monde. La déclaration commune publiée à l'issue de cette manifestation, également signée par la Secrétaire générale adjointe et Directrice exécutive, avait été à l'origine de l'adoption d'une nouvelle résolution par laquelle la Troisième Commission de l'Assemblée générale appelait à des mesures plus vigoureuses en faveur de la participation des femmes en politique. ONU-Femmes avait également pris des mesures pour que l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes soient placées au centre des travaux interinstitutions portant sur la sécurité alimentaire, et notamment sur l'autonomisation économique des femmes des zones rurales.

9. En ce qui concerne la coordination, un plan d'action à l'échelle du système serait présenté au Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination en avril 2012, pour fournir des bases plus solides à la promotion de la transversalisation de la problématique hommes-femmes dans le système des Nations Unies et au respect du principe de responsabilité dans ce domaine. Lors d'une réunion tenue à Montevideo en novembre 2011, une attention particulière avait été accordée à la promotion de l'initiative « Unis dans l'action pour les femmes », l'idée étant que les équipes de pays des Nations Unies placent l'autonomisation des femmes et l'égalité entre les sexes en tête des priorités des plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement. L'accent a été mis sur l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes dans l'accord conclu à l'occasion du quatrième Forum de haut niveau sur l'efficacité de l'aide au développement tenu à Busan (République de Corée) du 29 novembre au 1^{er} décembre 2011.

10. Le budget permettrait à ONU-Femmes de travailler de manière dynamique et efficace. Compte tenu des conclusions de l'évaluation des ressources nécessaires pour obtenir les résultats exposés dans le plan stratégique pour 2011-2013, ONU-Femmes proposait de fixer le montant de son budget institutionnel biennal pour 2012-2013 à 140,8 millions de dollars et de consacrer 86,3 % des ressources totales aux activités de développement. Le budget présentait une hausse par rapport au budget d'appui pour 2011, qui avait été approuvé par le Conseil d'administration à la première session ordinaire de 2011.

11. L'augmentation s'expliquait principalement par l'ajout de 139 postes. Environ un tiers des postes correspondaient à des fonctions déjà exécutées soit au moyen d'emplois inscrits au budget-programme soit grâce à des accords de services spéciaux. Les trois quarts des nouveaux postes se situeraient hors siège, conformément à la priorité fixée dans le plan stratégique, et l'appui dispensé par ONU-Femmes avec une capacité minimale financée par le budget institutionnel devrait s'étendre à 55 pays d'ici à la fin de 2013. Une évaluation des capacités sur le terrain a permis de calculer la capacité minimale dont ONU-Femmes avait besoin pour mener son mandat à bien dans un pays et de la fixer à au moins trois administrateurs, dont un dont la classe serait comparable à celle des autres membres de l'équipe de pays des Nations Unies. Le reste des nouveaux postes se trouverait au

siège d'ONU-Femmes, notamment dans les secteurs de la mobilisation des ressources, des finances et du budget, des ressources humaines et de la stratégie.

12. La Secrétaire générale adjointe et Directrice exécutive a noté que l'Entité avait revu ses prévisions de recettes à la baisse pour l'exercice biennal 2012-2013, les ramenant de 900 à 700 millions de dollars pour tenir compte de la situation économique. Néanmoins, on pouvait être optimiste en ce qui concerne la mobilisation des ressources car les ressources financières d'ONU-Femmes étaient supérieures aux budgets cumulés des quatre entités l'ayant précédée. Le nombre de donateurs avait augmenté, et ce n'était plus à quelques-uns que revenait le versement de la majeure partie des ressources d'ONU-Femmes, mais à de nombreux bailleurs de fonds. Cinq pays avaient versé des contributions supérieures à 10 millions de dollars et un nombre encore plus important avaient versé des contributions proches de ce montant. De nouveaux donateurs s'étaient manifestés, dont la République de Corée, les Émirats arabes unis, le Nigéria, l'Indonésie, le Gabon et l'Inde. Les États Membres avaient été vivement encouragés à manifester leur engagement envers l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes en augmentant leur contribution à ONU-Femmes en 2012 et au-delà.

13. La Secrétaire générale adjointe et Directrice exécutive a mentionné deux grandes initiatives institutionnelles destinées à améliorer les méthodes administratives d'ONU-Femmes : l'évaluation des capacités sur le terrain et l'examen des structures régionales, qui est en cours. Une troisième initiative porterait sur l'efficacité et l'efficacité opérationnelles; il s'agissait d'une action prioritaire visant à simplifier, à harmoniser et à renforcer les systèmes, politiques et procédures. Cette initiative examinerait les procédures financières et budgétaires, étudierait comment réduire les obstacles administratifs, notamment sur le terrain, et regrouper les capacités, dans la mesure du possible. Elle s'intéresserait également à la gestion des ressources humaines et proposerait des solutions pour qu'ONU-Femmes investisse plus judicieusement dans son personnel et se dote des capacités voulues pour permettre à celui-ci d'atteindre des résultats conformes au plan stratégique.

14. L'examen des structures régionales serait combinée à l'initiative relative à l'efficacité et à l'efficacité pour déterminer de quelle manière des fonctions jusqu'alors réparties entre le siège et les échelons régionaux et nationaux pourraient être rationalisées ou regroupées. Les résultats seraient transmis au Conseil d'administration à la session annuelle de 2012. Pour que la capacité régionale soit plus proche du terrain, il avait été immédiatement décidé de transférer les fonctions régionales relatives aux États arabes en Égypte.

15. La Secrétaire générale adjointe et Directrice exécutive a remercié le Président, les autres membres du Bureau et les membres du Conseil d'administration de l'appui qu'ils apportaient à ONU-Femmes.

Débat

16. Vingt-quatre délégations ont répondu à la déclaration de la Secrétaire générale adjointe et Directrice exécutive. Plusieurs intervenants se sont exprimés, dont la Ministre nigériane de la condition féminine et du développement social, l'Ambassadeur itinérant des affaires étrangères du Kazakhstan, huit représentants permanents des États Membres et un représentant de la Campagne mondiale de réforme des structures en faveur de l'égalité des sexes.

17. La Ministre nigériane de la condition féminine et du développement social a estimé qu'ONU-Femmes n'aurait pas pu être créée à un moment plus opportun. Elle a salué les efforts faits par l'Entité en vue de tirer parti du savoir-faire, des connaissances et de l'expérience d'autres entités des Nations Unies, ainsi que des partenariats noués avec ceux-ci, renforçant ainsi, dans l'exercice de son mandat, la coordination et la cohérence visées par les Nations Unies. Les domaines d'action privilégiés d'ONU-Femmes coïncident avec les domaines d'intervention prioritaires définis par le Nigéria dans sa politique nationale pour l'égalité des sexes. La Ministre a souligné la participation accrue des Nigériennes à la vie politique du pays (aujourd'hui, par exemple, 33 % des ministres sont des femmes, contre 11 % seulement en 2010). En outre, elle a indiqué que le Nigéria avait démontré un engagement réel en faveur de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes, aux plans national et mondial, en versant une contribution volontaire de 500 000 dollars à ONU-Femmes. Elle a également salué l'efficacité avec laquelle la Présidente a dirigé les activités du Conseil d'administration pendant l'année écoulée.

18. Les délégations ont félicité la Secrétaire générale adjointe et Directrice exécutive d'avoir brillamment rempli ses fonctions, ainsi qu'ONU-Femmes des progrès accomplis pendant sa première année d'existence; elles ont manifesté leur soutien à l'Entité et approuvé son premier budget institutionnel. Les intervenants ont souligné que les femmes et les filles devaient être au cœur des mesures de développement, ce qui permettrait non seulement de leur offrir une vie meilleure, mais aussi de changer la donne pour leur famille, leur communauté, leur société et l'économie dans son ensemble. L'autonomisation des femmes et des filles a, de fait, un effet multiplicateur de nature à favoriser la croissance et la réalisation de tous les objectifs du Millénaire pour le développement. Les intervenants ont également ciblé le rôle joué par ONU-Femmes dans le domaine de la sensibilisation à l'égalité des sexes, à l'échelle mondiale, en particulier à l'occasion du quatrième Forum de haut niveau sur l'efficacité de l'aide au développement et escomptait que l'entité jouera le même rôle à l'occasion de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable (Rio +20), qui se tiendra à Rio de Janeiro en juin 2012. Un intervenant a engagé le Conseil d'administration et la Commission de la condition de la femme à collaborer.

19. Les intervenants ont cité les différents progrès accomplis en matière d'égalité des sexes et d'autonomisation des femmes dans leurs pays respectifs, notamment dans les domaines de la reconnaissance pratique des droits politiques de la femme, du développement socioéconomique et de l'adoption de lois relatives à la violence contre les femmes et à d'autres crimes dont les femmes sont spécialement victimes. Il a également été fait état des progrès dans les domaines de la santé, de l'éducation et de la mortalité maternelle.

20. Les intervenants ont également souligné qu'il importait de mener des programmes de qualité, qui avaient des résultats mesurables sur le développement des pays et ont cité le rôle de premier plan joué par ONU-Femmes, qui veille à améliorer l'efficacité de l'action menée par les équipes de pays des Nations Unies en faveur des femmes et des filles et s'attache à éviter les chevauchements d'activités sur le terrain. Ils se sont en outre félicités du changement opéré par l'entité, auparavant fortement centralisée et désormais davantage axée sur le terrain, ainsi que de sa montée en puissance grâce à l'adoption de programmes moins nombreux mais de plus grande envergure. Il était encourageant de constater que 25 % des nouveaux postes étaient inscrits au budget institutionnel, et non financés

au moyen des ressources consacrées au programme. Plusieurs délégations ont souligné qu'il fallait respecter le principe de l'appropriation nationale et les priorités définies par les pays, en veillant à ce que les programmes et les projets menés répondent aux demandes des gouvernements. Une délégation a demandé qu'ONU-Femmes s'efforce autant que possible de recruter son personnel sur le plan local et de se procurer du matériel à l'échelle nationale.

21. Les intervenants ont noté que le niveau de développement des pays devait être pris en compte et insisté sur le fait qu'ONU-Femmes devrait être présente là où le besoin s'en faisait le plus sentir, notamment dans les pays fragiles ou en transition. ONU-Femmes a ainsi été invitée à rester présente dans les pays à revenu intermédiaire, notamment dans les pays d'Amérique latine où elle soutient l'action menée pour lutter contre l'exclusion sociale et tenir compte de la problématique hommes-femmes dans l'établissement des budgets. Elle a également été invitée à faciliter la coopération Sud-Sud. Les délégations ont également estimé qu'ONU-Femmes devait agir dans le cadre de l'initiative « Unis dans l'action » et collaborer avec la société civile.

22. Une délégation a cité les résultats de l'examen de son aide multilatérale qui a permis de recenser les organismes affichant un bilan satisfaisant sur le plan de la prestation de services, des résultats et de l'efficacité. À cet égard, le plan stratégique d'ONU-Femmes pour la période 2011-2013 comportait un cadre de résultats solide, mais des progrès restaient à faire pour que toutes les informations de base et les informations clefs soient intégrées au cadre de résultats révisé en 2013.

23. Les intervenants ont salué les mesures qu'ONU-Femmes continue de prendre pour donner la priorité au travail sur le terrain, en particulier en renforçant sa présence dans les pays et en ouvrant de nouveaux bureaux de pays. L'un d'entre eux a souligné que le principe d'appropriation nationale s'appliquait également à l'ouverture de bureaux. Les intervenants attendaient avec intérêt les conclusions de l'examen des structures régionales, qui seraient présentées à la session annuelle de 2012.

24. Plusieurs délégations ont demandé un complément d'information sur la nature des postes à créer dans le cadre du projet de budget et déclaré que les observations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires à ce sujet devaient être prises en compte. Les intervenants ont souligné qu'ONU-Femmes devait se conformer aux normes de transparence les plus strictes et notamment aux principes de l'Initiative internationale pour la transparence de l'aide. À ce titre, elle devait adopter une politique claire de divulgation dans tous ses domaines d'intervention. L'adhésion d'ONU-Femmes aux Normes comptables internationales pour le secteur public a reçu un accueil favorable.

25. Les intervenants ont noté que l'objectif fixé en ce qui concernait la mobilisation de ressources pour 2012-2013 avait été revu à la baisse compte tenu de la conjoncture économique mondiale. Plusieurs délégations ont salué les mesures prises par ONU-Femmes pour maîtriser ses dépenses, notamment l'initiative en faveur de l'efficacité institutionnelle et les mesures de réduction des coûts, autant d'efforts qu'elles espéraient voir se poursuivre. D'autres ont souligné que les contributions ne devaient pas diminuer, notamment parce que les femmes risquaient d'être particulièrement touchées par la conjoncture économique. Les intervenants ont invité ONU-Femmes à élargir ses partenariats avec le secteur privé et les fondations dans le domaine de la mobilisation de ressources.

26. Certains intervenants ont déclaré qu'il était important de prendre des mesures concrètes pour veiller à ce que les ressources de base d'ONU-Femmes ne servent pas à subventionner des activités devant être financées au moyen de contributions réservées. Un intervenant a demandé que l'on examine la question des fonds à prélever sur le budget ordinaire et ceux provenant des contributions volontaires, comme le prévoit le paragraphe 75 de la résolution 64/289 de l'Assemblée générale, afin de veiller à ce que les contributions volontaires soient exclusivement réservées à des tâches entreprises dans le cadre des activités opérationnelles.

27. Un grand nombre de délégations ont annoncé leurs contributions et promesses de dons à ONU-Femmes. Le Gouvernement néerlandais a déclaré qu'il augmenterait de 2 millions d'euros sa contribution aux ressources de base d'ONU-Femmes, et verserait ainsi une somme trois fois supérieure à celle de 2010, qu'il apporterait son appui aux activités du Fonds pour l'égalité des sexes au Moyen-Orient et en Afrique du Nord et financerait les activités d'ONU-Femmes en faveur de la participation des femmes à la prise de décisions et à la vie politique en Égypte et au Maroc. Le Gouvernement britannique a annoncé que sa contribution aux ressources de base d'ONU-Femmes atteindrait 10 millions de livres sterling pour 2011 et 2012. Le Gouvernement indien s'est engagé, pour sa part, à verser une contribution de 5 millions de dollars aux ressources de base, dont 1 million a été versé en avril 2011 et 1 million doit l'être en décembre 2011. Le Gouvernement kazakh a annoncé qu'il doublerait sa contribution, la portant à 100 000 dollars en 2011. Le Gouvernement malaisien a réaffirmé qu'il s'engageait à porter sa contribution de 10 000 à 50 000 dollars. Le Gouvernement mexicain a indiqué qu'il avait versé 150 000 et 800 000 dollars au Fonds pour l'égalité des sexes. Le Gouvernement bangladais s'est engagé à verser 10 500 dollars pour 2011.

28. Le représentant de la Campagne mondiale de réforme des structures en faveur de l'égalité des sexes s'est engagé à continuer d'apporter son soutien à ONU-Femmes et a plaidé en faveur d'une participation active de la société civile aux travaux de cet organisme et de l'apport de ressources financières suffisantes à ce dernier. La Campagne est d'accord avec le budget qui a été proposé, mais elle note avec une profonde préoccupation qu'ONU-Femmes ne serait pas sur un pied d'égalité avec les autres organismes des Nations Unies si son budget n'augmentait pas rapidement. Tous les bailleurs de fonds étaient invités à se montrer plus généreux, car il était impératif d'augmenter considérablement les moyens d'ONU-Femmes pour que celle-ci puisse se construire sur des bases solides et offrir une vie meilleure à des millions de femmes et de filles, ainsi qu'à leur famille et à leur communauté, aux quatre coins du monde. Le représentant de la Campagne a souligné qu'ONU-Femmes devait se dépasser et s'attacher à s'acquitter de son mandat en augmentant sa présence dans les pays, en renforçant la cohérence des activités menées à l'échelle du système et en jouant un rôle de chef de file dans la prise en compte transversale de l'égalité des sexes. Il se félicite des partenariats officiellement conclus entre ONU-Femmes et plusieurs groupes consultatifs de la société civile aux plans mondial, régional et national, partenariats qui sont essentiels pour permettre à l'Entité de s'acquitter de son mandat et de rendre des comptes aux populations auxquelles elle vient en aide. En outre, l'idée d'ONU-Femmes de créer un groupe consultatif composé d'organisations non gouvernementales a été bien accueillie et l'Entité a été invitée à mettre au point des méthodes d'échange, aussi bien formelles qu'informelles, avec la société civile dans tous ses domaines d'intervention thématiques et toutes ses activités menées à l'échelle des pays.

29. La Secrétaire générale adjointe et Directrice exécutive a remercié les intervenants. Elle a noté qu'ONU-Femmes avait fait de l'évaluation des moyens nécessaires sur le terrain un outil de travail et que les résultats de l'examen des structures régionales et de l'efficacité et de l'efficience opérationnelles, ainsi que les recommandations correspondantes, seraient communiqués au Conseil d'administration. ONU-Femmes mesure l'importance des principes d'appropriation nationale et de viabilité, et la nécessité d'adapter ses activités en fonction de la demande, comme le prévoit le plan stratégique pour la période 2011-2013.

30. En réponse à la demande des délégations, qui avaient souhaité avoir des précisions sur les postes prévus dans le projet de budget, la Secrétaire générale adjointe et Directrice exécutive a noté que le but était de renforcer des domaines complexes ou qui manquaient de personnel tels que la mobilisation de ressources, le budget et les ressources humaines, ainsi que des domaines stratégiques relatifs aux données et à la recherche et à la participation politique. Les recommandations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires et les observations du Conseil d'administration à ce sujet ont été bien accueillies et il y serait donné suite.

31. Concernant les pays en transition, la Secrétaire générale adjointe et Directrice exécutive a insisté sur l'aide qui leur était apportée par ONU-Femmes, en collaboration avec ses partenaires des Nations Unies, à une période où les femmes gagnent en influence dans les sphères politiques, notamment en Égypte, avec l'établissement de la première Association des femmes égyptiennes et la délivrance de cartes d'identité à 60 000 femmes en vue des élections.

32. En réponse à d'autres observations, la Secrétaire générale adjointe et Directrice exécutive a affirmé qu'ONU-Femmes se conformerait aux normes de transparence les plus strictes, un impératif à respecter pour assurer l'efficacité opérationnelle. Elle a noté que des économies avaient été faites grâce au regroupement des locaux et qu'un rapport complet serait remis au Conseil d'administration dans le courant de 2012. En outre, ONU-Femmes renforcerait sa collaboration avec la société civile par l'intermédiaire du Comité consultatif et des activités qu'elle continuerait de mener dans les pays.

33. À l'issue de consultations, le Conseil d'administration a approuvé la décision suivante :

**2011/5 Budget institutionnel de l'Entité des Nations Unies
pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes
pour 2012-2013**

Le Conseil d'administration

1. *Souligne* qu'il importe de donner à ONU-Femmes les moyens d'intensifier l'appui qu'elle fournit aux pays pour les aider à assurer l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes conformément à sa décision 2011/3 entérinant le plan stratégique de l'Entité et ses annexes, et affirme son intention d'aider la Secrétaire générale adjointe et Directrice exécutive à mobiliser des contributions volontaires;

2. *Prend note* du rapport de la Secrétaire générale adjointe et Directrice exécutive sur l'emploi des contributions volontaires au titre du budget institutionnel pour l'exercice biennal 2012-2013 (UNW/2011/11) et du

rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires sur le projet de budget institutionnel (UNW/2011/12);

3. *Note* la réponse de la direction au rapport du Comité consultatif (UNW/11/12/Add.1) et demande à la Secrétaire générale adjointe et Directrice exécutive de tenir pleinement compte des observations et recommandations du Comité lors de l'élaboration des prochains projets de budget;

4. *Salue* l'action engagée pour renforcer la présence d'ONU-Femmes sur le terrain conformément aux principes énoncés dans sa décision 2011/3, notamment au paragraphe 3, et à l'annexe IV du plan stratégique pour 2011-2013, et espère recevoir régulièrement de la Secrétaire générale adjointe et Directrice exécutive des informations sur cette question, notamment sur les effectifs et les fonctions relevant de chaque poste dans les bureaux extérieurs;

5. *Accueille avec satisfaction* l'intention d'ONU-Femmes de limiter au strict nécessaire la part du budget consacrée aux activités de gestion et d'administration de façon que les activités d'appui ne dépassent pas les activités de programme;

6. *Se félicite* que le projet de budget institutionnel pour l'exercice biennal 2012-2013 ait été établi suivant le principe de la budgétisation axée sur les résultats et en tenant compte du système harmonisé de classification des coûts, comme il l'avait demandé au paragraphe 12 de sa décision 2011/1;

7. *Salue* l'initiative visant à rendre l'Entité plus rationnelle et plus efficace, encourage la Secrétaire générale adjointe et Directrice exécutive à continuer de rechercher des gains d'efficacité de manière à dégager le plus de moyens possible pour les programmes de développement et l'invite à l'informer, à sa session annuelle de 2012, des résultats des mesures prises pour améliorer les méthodes de travail et pour rationaliser le fonctionnement et le rendre plus efficace;

8. *Attend avec intérêt* d'examiner, à sa session annuelle de 2012, un rapport de la Secrétaire générale adjointe et Directrice exécutive sur les conclusions de l'examen des structures régionales, y compris la réorganisation éventuelle de la présence d'ONU-Femmes aux niveaux régional et sous-régional et dans les pays, et ses incidences budgétaires;

9. *Prie* la Secrétaire générale adjointe et Directrice exécutive de faire en sorte que les coûts de gestion soient équitablement répartis entre toutes les sources de financement et de veiller à ce que les contributions volontaires alimentent les ressources de base ne servent pas à subventionner des activités devant être financées par les autres contributions volontaires;

10. *Approuve* l'ouverture d'un crédit d'un montant brut de 140,8 millions de dollars des États-Unis au titre du budget institutionnel pour l'exercice biennal 2012-2013;

11. *Note* que le montant des ressources de base est estimé à 132,3 millions de dollars et celui des autres ressources et des fonds d'affectation spéciale à 8,5 millions de dollars, et considère que les recettes extrabudgétaires supplémentaires devront être affectées au budget institutionnel;

12. *Prie* la Secrétaire générale adjointe et Directrice exécutive de lui présenter pour examen, à sa deuxième session ordinaire de 2012, des propositions relatives aux principes, critères et procédures appelés à régir l'emploi du montant des recettes provenant du recouvrement des coûts, qui tiennent compte de l'harmonisation des politiques et méthodes de recouvrement des coûts entre le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), le Programme des Nations Unies pour le développement et le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP);

13. *Autorise* ONU-Femmes à reporter sur l'exercice 2012-2013 le montant de 2 millions de dollars correspondant au solde inutilisé des ressources qu'il avait approuvées au titre de la gestion du changement au paragraphe 9 de sa décision 2011/1 afin de continuer d'appuyer la gestion du changement, y compris l'examen des structures régionales et l'initiative visant à rendre l'Entité plus rationnelle et plus efficace, et prie la Secrétaire générale adjointe et Directrice exécutive de l'informer de l'usage qui sera fait de ces ressources à sa deuxième session ordinaire de 2012;

14. *Prie* la Secrétaire générale adjointe et Directrice exécutive de s'attacher davantage à consolider les liens entre les résultats tels qu'ils ont été définis dans le plan stratégique et les ressources employées, dans le cadre de la présentation d'un budget intégré d'appui institutionnel et d'appui aux programmes pour l'exercice biennal 2014-2015;

15. *Prie également* la Secrétaire générale adjointe et Directrice exécutive de continuer de rendre les budgets institutionnels plus clairs et plus transparents;

16. *Rappelle* la résolution 65/259 de l'Assemblée générale et le paragraphe 13 de sa décision 2011/1, attend avec intérêt d'examiner, dans le cadre du projet de budget institutionnel pour l'exercice biennal 2014-2015, les résultats de l'analyse visant à préciser les activités revêtant un caractère normatif, opérationnel ou les deux au sens des dispositions du paragraphe 75 de la résolution 64/289 de l'Assemblée, et invite la Secrétaire générale adjointe et Directrice exécutive à le tenir informé des progrès accomplis à cet égard.

34. Après l'adoption de la décision 2011/5, la Présidente a remercié le Vice-Président, Magnus Lennartson (Suède), d'avoir dirigé le débat avec autorité et patience et d'avoir formulé des conseils pour le compte du Bureau, du Conseil d'administration et du secrétariat. La Présidente a remercié tous les membres et observateurs de leur engagement, de leur volonté de travailler ensemble et de leur esprit de conciliation.

III. Questions diverses

Dernières interventions

35. La Secrétaire générale adjointe et Directrice exécutive a souligné que le Conseil d'administration avait fourni à ONU-Femmes un appui crucial en approuvant le premier budget institutionnel de l'organisation et a accueilli favorablement les observations et suggestions d'améliorations. Elle a adressé ses remerciements à la Présidente de la session, Madame l'Ambassadrice Ogwu, pour

l'intérêt amical qu'elle a témoigné à ONU-Femmes tout au long de l'année, ainsi qu'au Vice-Président Lennartsson (Suède) pour avoir assumé la difficile responsabilité de diriger les débats relatifs à trois décisions votées par le Conseil d'administration en 2012. Elle a remercié le Conseil d'administration d'avoir adopté la décision sur le budget institutionnel et a pris acte des promesses de contributions faites par des États Membres. ONU-Femmes continuerait à renforcer son action et pouvait être fière des résultats qu'elle avait obtenus en 2011. Elle devait toutefois s'attacher à obtenir une plus grande transparence et à harmoniser ses méthodes de travail afin de venir en aide aux femmes et aux filles du monde entier. Ce faisant, elle pourrait continuer d'entretenir une relation caractérisée par un esprit d'ouverture avec le Conseil d'administration qui apportait beaucoup à son travail en faveur de l'autonomisation des femmes et des filles.

36. Un représentant a ensuite pris la parole pour féliciter la Secrétaire générale adjointe et Directrice exécutive et son équipe du travail remarquable accompli en faveur de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes, et de l'adoption du premier budget institutionnel de l'Entité. Le rôle d'ONU-Femmes dans les pays en transition était particulièrement important, notamment dans les États arabes et en Afrique de l'Ouest. Comme indiqué dans le budget, il était important que les bureaux régionaux et les bureaux de pays répondent aux besoins des pays concernés. Un effort spécial était indispensable dans les pays francophones. L'intervenant a pris note des contributions versées par la France à ONU-Femmes : 5 millions d'euros (2011-2015) pour lutter contre la mortalité liée à la maternité, action menée par plusieurs institutions et dans le cadre de laquelle ONU-Femmes travaillait en coopération avec le FNUAP, l'Organisation mondiale de la Santé et l'UNICEF, 1,2 million d'euros destiné à un programme triennal (2011-2013) pour éliminer la violence contre les femmes en Afrique subsaharienne et dans les États arabes, un montant de 500 000 euros sur deux ans, visant à aider les femmes afghanes à faire reconnaître leurs droits en justice, et enfin une somme de 200 000 euros affectée au budget d'appui d'ONU-Femmes pour 2011.

37. Un autre intervenant a souhaité que des bureaux d'ONU-Femmes soient implantés dans un plus grand nombre de pays, effort qui devrait porter tout spécialement sur les pays en développement. Une représentation géographique équitable parmi le personnel d'ONU-Femmes constituait un élément clef. L'intervenant a noté que son pays, le Lesotho, avait réussi à faire reculer la violence contre les femmes.

38. Pour clôturer cette première année d'activité d'ONU-Femmes, la Présidente s'est penchée sur les réalisations de l'année écoulée. Elle a rappelé qu'il y avait tout juste un an, elle avait eu l'honneur d'être élue la première Présidente du Conseil d'administration d'ONU-Femmes. Parmi les réalisations importantes, on pouvait mentionner l'adoption du premier plan stratégique de l'Entité pour 2012-2013, du budget d'appui biennal pour 2011, du règlement financier des règles de gestion financière et du budget institutionnel pour 2012-2013. Tous ces éléments ont permis de jeter les bases du futur succès d'ONU-Femmes.

39. ONU-Femmes demeurait un symbole d'espoir pour la cause des femmes. La Présidente a fait part de sa gratitude à tous les représentants, membres et observateurs, et en particulier aux membres du Bureau et au Secrétariat. Elle a exprimé en particulier sa reconnaissance aux représentants du sexe masculin du Conseil d'administration pour le rôle particulier qu'ils avaient joué dans ce contexte

et à cette occasion elle a rappelé la contribution majeure de John Gana (Nigéria) aux travaux du Conseil d'administration.

40. En conclusion, la Présidente a remercié la Secrétaire générale adjointe et Directrice exécutive d'ONU-Femmes, les Sous-Secrétaires généraux, le Directeur de la Division des affaires intergouvernementales, le Secrétaire du Conseil d'administration et le Secrétaire du Conseil d'administration par intérim, ainsi que tout le personnel du secrétariat de leur contribution aux travaux du Conseil d'administration. Elle a remercié également la Ministre de la condition féminine et du développement social du Nigéria de sa participation à cette session du Conseil d'administration.
